

Frédéric Chauvaud

John Merriman, *Police Stories. Bulding the French State, 1815-1851*, Oxford, Oxford University Press, 2006, 254 p. ISBN : 0-19-507253-7. 55 livres sterling.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Frédéric Chauvaud, « John Merriman, *Police Stories. Bulding the French State, 1815-1851*, Oxford, Oxford University Press, 2006, 254 p. ISBN : 0-19-507253-7. 55 livres sterling. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 33 | 2006, mis en ligne le 03 novembre 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index1154.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848
<http://rh19.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rh19.revues.org/index1154.html>
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.
Tous droits réservés

sciences sociales habilement confrontées, de laisser entendre que l'entreprise reposait sur une sorte de regret, et se voulait, plus qu'une réévaluation, une sorte de réhabilitation. La Restauration, pas plus que la monarchie de Juillet, la Seconde République ou le Second Empire, n'est victime d'une fatalité de la mémoire. Elle est le jeu, permanent, d'une réécriture constante de l'histoire, discipline qui se refuse à la fixation durable d'une vulgate. Ce livre y participe en grande et bonne partie. Disons pour conclure que nous ne sommes pas sûr d'avoir entièrement saisi le sens de l'affirmation suivante : « Parce que l'enjeu de la Restauration s'est situé du côté de la maîtrise de la Révolution, le passé de la Révolution, en submergeant le présent de la Restauration, lui a donné cette couleur particulière, sans nuances ni reflets, d'un temps de la réaction, au risque d'oublier le temps de la contradiction qui est celui de l'Histoire à l'œuvre ». Il resterait à démontrer que telle est encore l'image unique de la Restauration – temps de réaction, sans nuances ni reflets – malgré les travaux de Guillaume de Bertier de Sauvigny et de quelques autres qui ont eu à cœur d'historiciser, avec nuances et reflets justement, cette période. Mais il est vrai que la question posée par Emmanuel de Waresquiel dépasse le seul cas de la Restauration et nous interpelle – ce « nous » renvoie essentiellement à ceux qui privilégient une époque, à commencer par la Deuxième République – sur la question de l'empathie du chercheur avec l'objet de ses recherches. Entre nécessaire révision et tentation de réhabilitation, la frontière n'est pas toujours marquée, sauf quand le but est clairement avoué.

Jean-Claude CARON

John MERRIMAN, *Police Stories. Building the French State, 1815-1851*, Oxford, Oxford University Press, 2006, 254 p. ISBN : 0-19-507253-7. 55 livres sterling.

Tandis que les travaux sur la police se multiplient, comme en témoigne le récent ouvrage publié aux Presses universitaires de Rennes sous la direction de Vincent Milliot et intitulé *Les Mémoires policiers (1750-1850). Écritures et pratiques policières du Siècle des Lumières au Second Empire* (2006), et que les thèses sur la construction de l'État au début du XIX^e siècle viennent en soutenance, à l'instar du beau travail de Fabien Gaveau sur les gardes champêtres soutenu à Dijon en 2005, John Merriman, qui connaît si bien la France urbaine du XIX^e siècle, offre aux lecteurs une histoire fourmillant de petits faits, d'informations quotidiennes, de renseignements sur la vie ordinaire des commissaires de police, de précisions sur les missions qui leur sont dévolues. Il restitue leurs aspirations, leurs trajectoires, leurs conceptions de la pratique policière. Il donne également de nombreux éclairages sur les rivalités de pouvoir, entre le maire, le préfet, le sous-préfet, le pouvoir local

et le pouvoir central. La vaste documentation rassemblée vient en grande partie des archives départementales, trop souvent délaissées aujourd'hui, au profit de quelques sondages sélectifs ou d'une série des Archives nationales. Ici soixante et onze dépôts d'archives départementales ont été « visités » : c'est un impressionnant tour de France qu'a effectué John Merriman. Il n'a pas retenu de figures policières célèbres, comme Canler, membre de la police dès 1820, ancien chef du service de Sûreté, dont les mémoires viennent d'être publiés dans une collection de poche ¹. L'attention de l'auteur s'est portée sur la multitude des commissaires, la plupart anonymes. Toutefois le dessein du livre n'est pas de donner une étude prosopographique, même s'il multiplie les « histoires » personnelles et les trajectoires individuelles. Personnage ordinaire, souvent mentionné, le commissaire de police n'avait jamais fait l'objet d'une telle entreprise au plus prêt des situations locales pour mieux l'intégrer dans une perspective nationale.

L'ouvrage s'ouvre par une déclaration du sous-préfet de Châtelleraut datée de juin 1815, un mois après la bataille de Waterloo, qui déclare que le commissaire de police est le premier instrument de la loi. De la Restauration à la fin de Seconde République, le corps des commissaires connaît une lente et décisive transformation. À Lyon, le commissaire de l'Hôtel-Dieu livre de son métier des aspects très tangibles et affirme en 1843 travailler dix-huit heures par jour. Avant de présenter les résultats de son investigation, John Merriman revient sur l'ambiguïté du mot police, tantôt défini comme la science du gouvernement des hommes, tantôt perçu comme un métier, tantôt encore considéré comme une activité aux fonctions presque infinies. C'est la Révolution, souligne l'historien, qui a assis les fondations de la police française moderne. Désormais la police doit, du moins dans l'affirmation des principes, défendre le droit des individus et le droit de propriété. Quant à la police comme institution, c'est entre 1815 et 1851 qu'elle connaît un véritable processus de centralisation, avant la réforme de 1854.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres. Le premier traite du « système », de la loi de 1791 qui autorise l'établissement de commissaires de police, puis suit la création des commissariats en proposant à la fois une chronologie fine et une géographie rigoureuse. L'auteur, professeur à l'Université de Yale, multiplie les exemples, montrant qu'à Briançon le budget de la ville est tellement ridicule que c'est le ministère de l'Intérieur qui trouve les fonds nécessaires en 1821. Divisés en six classes selon l'importance des villes, les commissaires de police connaissent une grande variété de situations. En 1817 à Toulouse, on dénombre cinq commissaires, neuf inspecteurs et quatre sergents de ville. Ailleurs, un seul commissaire a la responsabilité de la police municipale. Les conditions matérielles d'existence et celles de travail sont également très dif-

1. Louis CANLER, *Mémoires de Canler : ancien chef du service de Sûreté (1797-1865)*, édition présentée et annotée par Jacques Brenner, Paris, Mercure de France, 2006, 195 p.

férentes. La très grande majorité des commissaires sont mariés et pères de famille et doivent se battre pour atteindre un certain niveau de vie et tenir leur rang. À Poitiers, Jean-Marie de Gallemont est trop pauvre pour pouvoir être admis dans la bonne société poitevine. À Rouen, le préfet recommande aux maires, afin d'assurer une plus grande homogénéité à la pratique des commissariats, la lecture des quatre tomes du *Dictionnaire de police moderne*, publié en 1829 sous la direction de Julien Alletz. On peut notamment y trouver des modèles de rapports. Comme pour les gardes-champêtres, l'une des questions posées est celle du recrutement géographique. Le commissaire est-il un horsain ou appartient-il à la société locale ? Parle-t-il la langue de la région, comprend-il le patois ou les divers dialectes en usage ? John Merriman aborde également la situation des agents, appelés appariteurs, gardes de ville ou inspecteurs, généralement âgés de 25 à 35 ans au moment de débiter. Il aborde aussi la question des mouchards, sans lesquels, disent nombre de policiers, il n'existerait pas de véritable police. Ensuite, il s'intéresse plus particulièrement aux rémunérations et aux pensions. Dans les correspondances, les notations relatives à la carrière et à l'avancement prolifèrent à partir des années 1830, d'autant que le poste de commissaire offre une réelle possibilité d'ascension sociale, variable en fonction des situations particulières comme à Tarascon, Laval, Toulon, Montmartre. Si la compétence dans la fonction devient le premier critère, les patronages et les recommandations jouent encore un rôle non négligeable dans le déroulement de la carrière. Les drames des existences individuelles se confondent avec les grandes secousses historiques et les bouleversements sociaux. L'exemple de Jean Rivière illustre celui d'un déclassement : avocat pendant les dernières années de l'Ancien Régime, puis magistrat, avoué en 1802, commissaire en 1815 ; en 1820, âgé de 62 ans, il gagne 1 000 francs par an. La fonction se transforme progressivement en métier avec toutes ses contraintes. Signalons que les travaux impulsés par Pierre Guillaume sur la professionnalisation des classes moyennes auraient pu être utilisés, renforçant ainsi la démonstration.

John Merriman consacre un chapitre à la Restauration, afin de mieux saisir l'émergence d'une véritable bureaucratie policière. Il étudie les épurations, les relations avec les ultras, montrant une fois de plus que chaque histoire, si elle s'inscrit dans un mouvement d'ensemble, illustre des situations différentes, à l'instar de Jean-Baptiste David-Claret à Montauban. Les archives montrent la progressive professionnalisation de la police municipale et l'exigence de compétence qui se manifeste avec de plus en plus d'acuité. Les critiques et les reproches faits aux commissaires dessinent des figures du discrédit : l'intempérance, le manque d'autorité, la réputation, la paresse... De la sorte, les attentes et les exigences des conseils municipaux et des préfets deviennent de plus en plus visibles. Selon John Merriman, la politisation de la protestation sociale dans le sillage de la Révolution de 1830 affecte le rôle politique des commissaires de police dans les villes de province. Observa-

teurs de l'opinion publique, ils ont obligation d'en rendre compte. L'exemple lyonnais montre l'intense activité de surveillance : les marchés, l'octroi, les associations, les cafés et les cabarets. Les multiples formes de contestations dans l'espace posent aussi la question de la « justice populaire », que les spécialistes de la justice apparenteraient plutôt à l'infra-judiciaire ou aux modes de régulation sociale. Les lecteurs pourront lire un passionnant développement sur les suspects. C'est ainsi que le maire de Dax dans les Landes rend visite en septembre 1833 à l'éditeur d'un journal républicain et lui dit que l'œil de la police est sur lui. Un autre chapitre tout aussi alerte et rigoureux est consacré à la surveillance des voyageurs, itinérants, ouvriers, colporteurs, vagabonds et mendiants. Ainsi à Poitiers, entre 1834 et 1848, 1 496 passeports de voyageurs indigents sont visés. Il faut le talent de John Merriman et sa connaissance des archives pour proposer un chapitre sur la vie quotidienne du « *local people* ». On lira aussi les analyses sur la délinquance au sens large, les arrestations, l'ivresse, la routine journalière, les violences domestiques, la prostitution et les jeux illégaux, importants à Confolens en Charentes, endémiques à Montauban, persistants à Troyes, malgré la réglementation les interdisant. L'activité quotidienne des commissaires, c'est aussi la surveillance des compagnons du tour de France, turbulents et querelleurs, c'est encore la vigilance attentive à l'égard de la saleté des rues, des bruits et des chansons nocturnes, des suicides, des accidents, des personnes disparues... Le dernier chapitre, le plus ambitieux, traite de la victoire de l'État sur les municipalités en donnant de foisonnantes études de cas, et s'attarde sur le décret de janvier 1819 qui place les commissaires sous l'autorité des maires, aborde la rivalité entre ces derniers et les préfets, donne de riches et incisifs développements, revient avec pertinence sur la constitution d'une identité professionnelle mise en relation avec le développement de hiérarchies urbaines.

Sans doute, d'autres travaux auraient pu être convoqués, notamment ceux de Jean-Noël Luc sur la gendarmerie afin de proposer une comparaison entre la ville et la campagne, de Yannick Marec sur la ville en crise, de Marie-Cécile Thorat sur l'exemple dauphinois... mais la belle démonstration de John Merriman est assurément appelée à devenir un classique et nul doute qu'il suscitera d'autres études sur un corps dont les membres sont recrutés par l'État, mais payés par les municipalités. Au total, il s'agit d'une contribution importante et extrêmement documentée à l'histoire des commissaires de police, du maintien de l'ordre, du pouvoir municipal et de l'affirmation de l'État.

Frédéric CHAUVAUD